Crespel
Funéraire Marbrerie
Depuis 1920

DEMANDE inhumation / dépôt / scellement d'Urne

Mairie de ANNEZIN

Le

Je soussigné... Mme Sophie LEMORT-DECANTER
Demeurant... 1 rue Ramuntcho ... à... Rochefort (17300)
Tel... 06 27 48 89 36 ...

Agissant en qualité de :

☒ concessionnaire ☐ seul ayant droit

☐ un des ayants droits déclarant qu'aucune autre personne venant au même degré de parenté ne s'oppose aux travaux

Sollicite l'autorisation de faire proceder à ☐ l'inhumation ☒ dépot ☐ scellement

À la date previssionnelle du 21 / 12 / 2023

De Mr/~~Mme~~ ... Nicolas LEMORT ...

Décédé(e) le... 09 / 11 ... / 2023 A...

Crématisé le... 17 / 11 / 2023 A ☐ Vendin les Béthune ☒ Autre St Georges de Didonne

Né(e) le 09 / 01 / 1991 A... Béthune ...

Adresse... 1 rue Ramuntcho 17300 Rochefort ...

Au cimetière de ☐ Nord ☐ Perroy ☐ Pierrette ☒ autre ANNEZIN
CONCESSION ☐ terrain ☒ colombarium
Concessionnaire... N°... Allée...

Au cimetière de la ville de ☐ Béthune ☒ Autre

Jeudi 21/12/2023
à 14H30

Fait à... Rochefort
LE... 8 12 2023
Signature du concessionnaire

Réservé au responsable du cimetière / mairie

Crespel

Funéraire Marbrerie

Depuis 1920

DEMANDE

☒ ATTRIBUTION DE CONCESSION

☐ RENOUVELLEMENT CONCESSION

Mairie de ANNEZIN

Concerne un ☐ **Terrain** ☒ **Colombarium**

Je soussigné Mme Sophie LEMORT - DECANTER

Demeurant 1 rue Ramuntcho à ROCHEFORT (17300)

Tel 06 27 48 89 36

Sollicite **l'ATTRIBUTION** pour une durée de ☐ 10ans ☐ 30ans ☒ 50ans ☐ autre :

Au cimetière ☐ Nord ☐ Sud ☐ Pierrette ☐ autre : ANNEZIN

☐ D'une concession (Terrain) ☒ D'un colombarium : ☐ 1 PLACE ☒ 2 PLACES

Cette concession sera :

☐ individuelle

☐ collective

NOMS	PRENOMS	LIEN DE PARENTE

☒ familiale

NOMS	PRENOMS	LIEN DE PARENTE
LEMORT	Nicolas	époux

Pour un couple indiquer date et lieu du mariage 20 - 04 - 2013 Bully les Mines

A l'exclusion de

☐ en vue d'une inhumation en pleine terre

☐ en vue d'une construction d'un caveau ou sarcophage de ...... places

Sollicite le **RENOUVELLEMENT** pour une durée de ☐ 10ans ☐ 30ans ☐ 50ans ☐ autre :

Achetée precedemment le .... au nom de ....

Cimetière N° allée

je déclare que le titre de concession ☐ a été présenté ☐ sera présenté ☐ est égaré

J'agit en qualité de :

☐ concessionnaire ☐ seul ayant droit

☐ un des ayants droits déclarant qu'aucune autre personne venant au même degré de parenté ne s'oppose aux travaux :

« je m'engage à informer la commune de tout changement d'adresse, dégage toute responsabilité à la mairie ou à l'operateur funéraire contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion de cette démarche»

Fait à Rochefort Le 8/12/2023

Signature du concessionnaire

Crespel

POUVOIR

Date du décès : 09 - 11 - 2023

Lieu du décès : Rochefort (17)

RENSEIGNEMENTS DEFUNT

NOM........LEMORT........ NOM DE JF........—........

PRENOM........Nicolas........

ADRESSE........1 rue Ramuntcho 17300 Rochefort........

DATE NAISSANCE........09 . 01 . 81 LIEU NAISSANCE........Béthune........ AGE(E) DE........42 ans

PROFESSION........agent immobilier □ SANS □ RETRAITE

FILS/FILLE DE Mr □ décédé
(nom, prénom, adresse, profession)........Roger LEMORT, 2 rue De Gaulle à Bully les M. retraité

FILS/FILLE DE Mme □ décédée
(nom, prénom, adresse, profession)........Catherine DUCATEL, 2 rue De Gaulle à Bully les M. retraitée

SITUATION DE FAMILLE

- □ célibataire
- ☒ marié(e) à Mr/Mme........Sophie LEMORT-DECANTER........
- □ veuf(ve) de Mr/Mme........
- □ concubinage reconnu avec Mr/Mme........

NOMBRE ENFANTS TOTAL........1........ NOMBRE ENFANTS VIVANTS........1........

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE POURVOYANT AUX FUNERAILLES

NOM........LEMORT........ NOM DE JF........DECANTER........

PRENOM........Sophie Georgette Marie-Claude DATE NAISSANCE........18 . 07 . 78 LIEU NAISSANCE........Béthune........

ADRESSE........1 rue Ramuntcho........ A........17300 Rochefort........

PROFESSION........clerc de notaire □ SANS □ RETRAITE

LIEN AVEC LE DEFUNT........Épouse........

Ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de........M. Nicolas LEMORT........

Autorise par la présente, la société de Pompes Funèbres Béthunoises Crespel, dument Habilitée (2002 062 049), de pour moi et en mon nom, à (*) :

. Effectuer toutes les démarches nécessaires pour les obsèques (l'administratif concernant : l'inhumation ou l'incinération, la demande de soins de conservation, l'ouverture du caveau…),

. A signer toutes pièces requises ainsi qu'à régler toutes sommes dues au titre des dites funérailles

. A faire appel à des sous traitants si nécessaire.

~~. A publier au public sur notre site internet ou en vitrine les renseignements généraux liés aux obsèques (faire part, photo…)~~

. Déclare avoir bien avoir lu et accepté les conditions générales de vente au dos ci-inscrites et en avoir reçu, en main propre, un exemplaire.

Je m'engage par ailleurs à régler, dans son ensemble, la facture des frais funéraires, que se soit au titre des prestations propres à l'entreprise (cercueil, transport, personnel…) aussi bien que des tiers (messe, charitables, taxes, vacations…)

Fait à Béthune Le........8 / 11 / 2023

signature suivie de « me portant fort pour l'ensemble des héritiers »

Me portant fort pour l'ensemble des héritiers

[signature]

(*) rayer les mentions inutiles, la liste n'étant pas exhaustive veuillez préciser par écrit toute opposition formelle à un acte quel qu'il soit

Crespel
Funéraire Marbrerie
Depuis 1920

GRAVURE

Je soussignée Sophie Lemort - Decanter
Demeurant 1 rue Ramuntcho à Rochefort
Déclare autoriser 17300 ROCHEFORT
06 27 48 89 36
À executer les Gravures ci-dessous :

- ☐ stèle monument
- ☐ plaque
- ☐ autres
- ☒ colombarium
- ☐ stèle du souvenir

Type de garvure :

- ☒ lettres or
- ☐ lettres blanches
- ☐
- ☐
- ☐

Cimetière de
Annezin
Concessionnaire
Colombarium
N° concession
N° allée

← centré →

Nicolas LEMORT
1981 - 2023

place pour le 2e nom

Bon pour Accord

Signature du concessionnaire

Crématorium de Saint Georges de Didonne
rue de Médis
17110 ST GEORGES DE DIDONNE
Tél.: **05 46 02 06 20**
Mail: **crematorium@stgdd.fr**

CERTIFICAT DE CRÉMATION

N° estampille : **837**

N° d'acte de décès : **721**

ST GEORGES DE DIDONNE, le vendredi 17 novembre 2023

En application de l'autorisation de crémation délivrée le **vendredi 10 novembre 2023**
par le maire de **ROCHEFORT**,
il a été procédé à la crémation du corps de
Monsieur LEMORT Nicolas
né(e) le **vendredi 9 janvier 1981**
décédé(e) le **jeudi 9 novembre 2023**, à **ROCHEFORT**.
Le cercueil a été introduit le **vendredi 17 novembre 2023** à **12:30**.

Après la crémation, les cendres ont été recueillies dans une urne cinéraire.

Le Responsable

Rochefort
Service de l'état civil

COPIE INTÉGRALE - ACTE DE DÉCÈS
Année 2023 **n°** 721

ACTE DE DÉCÈS - N° 721
de Nicolas LEMORT

Date et heure du décès :	le neuf novembre deux mille vingt trois à onze heures cinquante --- minutes.----------
Lieu :	Rochefort (Charente-Maritime), 1 avenue de Béligon----------

RENSEIGNEMENTS

Nom :	**LEMORT**----------
Prénom :	**Nicolas**----------
Né le :	9 janvier 1981----------
A :	Béthune (Pas-de-Calais)----------
Profession :	----------
Domicile :	Rochefort (Charente-Maritime), 1 Rue Ramuntcho----------
Fils de :	Roger, Alfred, Emile LEMORT ----------
Et de :	Catherine DUCATEL----------
Epoux de :	Sophie, Georgette, Marie-Claude DECANTER----------

DECLARATION

Déclarant:	Laurence THÉBAUD-HOUSSAIS, 57 ans, attachée ---------- d'administration hospitalière, 1,avenue de Béligon à Rochefort ----- (Charente-Maritime).----------
Date et heure de l'acte :	le 10 novembre 2023 à 16 heures 16 minutes.---------- Après lecture faite et invitation à lire l'acte, Nous, Valérie BÉTIN, - Fonctionnaire Territorial, Officier de l'état civil par délégation du -- Maire, avons signé avec le déclarant.----------

Suivent les signatures

Mentions marginales :

Copie délivrée conforme au registre, à Rochefort le 10 novembre 2023
L'officier de l'état civil par délégation du Maire

Valérie BETIN

CERTIFICAT DE DÉCÈS conforme à l'arrêté du 17 juillet 2017

DÉPARTEMENT : Charente-Maritime (17)

VOLET ADMINISTRATIF À remplir par le médecin ayant constaté le décès

CERTIFICAT

Je soussigné(e), Dr Chloé BAILLOU (10102271664), docteur en médecine, certifie que le décès de la personne désignée ci-dessous, est réel et constant.

Date et heure (réelle ou estimée) de la mort : 09/11/2023 à 11h 50

À défaut (impossibilité à établir), date et heure du constat de décès : _____ à _____

INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL

COMMUNE DE DÉCÈS : ROCHEFORT

Code Postal : 17301

NOM d'usage : NICOLAS

NOM de naissance : LEMORT

Prénoms : Nicolas

Date de naissance : 09/01/1981 Sexe : ☒ M ☐ F

Domicile : 1 rue ramuntcho

17300 ROCHEFORT

RÉSERVÉ À LA MAIRIE

N° d'acte : _____

N° d'ordre du décès : _____

ID22023N81330442

INFORMATIONS FUNÉRAIRES

Obstacle médico-légal : ☐ oui ☒ non

Même en ce cas, renseigner au mieux l'ensemble du certificat de décès.

Obligation de mise en bière immédiate :

- Dans un cercueil hermétique : ☐ oui ☒ non
- Dans un cercueil simple : ☐ oui ☒ non

Obstacle aux soins de conservation : ☐ oui ☒ non

Obstacle au don du corps à la science : ☐ oui ☒ non

Recherche de la cause du décès demandée (ou demande en cours) par prélèvement, examen, autopsie médicale : ☐ oui ☒ non

Si transport de corps nécessaire, délai de : ☒ 48h ☒ 72h

Présence identifiée, au moment du décès, d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile : ☐ oui ☒ non

Si prothèse présente, enlèvement de prothèse déjà effectué par le médecin : ☒ oui ☒ non

SIGNATURE À ROCHEFORT, le 09/11/2023

Cachet obligatoire du médecin automatiquement renseigné par l'application CertDc

Dr Chloé BAILLOU (10102271664)

CENTRE HOSPITALIER ROCHEFORT (170000152)

Cachet électronique visible

Ce cachet électronique visible (CEV) est un dispositif qui garantit l'origine et l'intégrité de l'ensemble des données du volet administratif du certificat de décès.

Pour vérifier la conformité des données inscrites sur le présent document, vous pouvez utiliser votre smartphone (Android ou iOS) et suivre la procédure suivante :

Télécharger gratuitement l'application « 2DDocReader »

Flasher le code : L'application vous répond que le CEV « 2D-DOC » est correct et valide.

Vérifier que les informations affichées en clair sur votre smartphone correspondent bien à celles qui figurent sur le document.

2D-DOC

Transmission du volet administratif

Ce volet administratif est établi conformément au décret n° 2017-602 du 21 avril 2017 en 4 exemplaires lorsqu'il est au format papier (imprimé depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès) et 1 exemplaire original unique lorsque transmis de manière électronique.

En cas d'impression du volet administratif, les 4 exemplaires sont destinés : à la mairie du lieu de décès (1 exemplaire), à la régie, à l'entreprise ou à l'association, habilitée dans les conditions définies à l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales, chargée de pourvoir aux funérailles (1 exemplaire), et en cas de transport du corps, à la mairie du lieu de dépôt du corps (1 exemplaire) et au gestionnaire de la chambre funéraire (1 exemplaire).

En cas de transmission électronique, le volet administratif est transmis automatiquement à la mairie du lieu de décès et mis à disposition de la régie, de l'entreprise ou à l'association en charge des funérailles ainsi qu'au gestionnaire de la chambre funéraire.

Le volet administratif imprimé ou transmis électroniquement depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès comporte un «cachet électronique visible» qui, associée à l'authentification du médecin ayant validé le certificat de décès, remplace la signature manuscrite.

Les données du volet médical ont été automatiquement transmises à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Cette transmission a été effectuée le : 09/11/2023 à 12h 17 mn

La mairie du lieu de décès n'a rien à transmettre à l'Agence Régionale de Santé.

Il est possible de vérifier le code de dépôt imprimé sur ce volet en accédant via Internet au site http://www.certdc.inserm.fr/VerificationCodeDepot

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BÉTHUNE

2ème chambre civile

Adoption simple
de Sarah Renée
Hélène FAUCHOIS

N° RG 22/02324 - N° Portalis DBZ2-W-B7G-HQPW
Minute: 35/2023

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BÉTHUNE

JUGEMENT D'ADOPTION SIMPLE
EN DATE DU 05 AVRIL 2023

A l'audience du tribunal judicaire de BETHUNE tenue en chambre du conseil ce **mercredi 08 Mars 2023** par VIAUD Stéphanie, Juge, Président, siègeant en qualité de juge rapporteur en application des dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, les parties ne s'y étant pas opposées.

Assisté lors des débats de SOUPART Luc, greffier principal ;

en présence de Monsieur JANECZEK, Procureur de la République Adjoint, Procureur de la République entendu en ses réquisitons ;

REQUERANT A L'ADOPTION SIMPLE

Monsieur Nicolas LEMORT
né le 09 Janvier 1981 à BETHUNE (PAS-DE-CALAIS), demeurant 1, rue Ramuntcho - 17300 ROCHEFORT

Notifiée aux parties par LRAR le 27 AVRIL 2023.

comparant

CNA + GROSSE délivrés au PARQUET CIVIL le

aux fins d'adoption simple de :

Madame Sarah Renée Hélène FAUCHOIS
née le 14 Février 2004 à BETHUNE (PAS-DE-CALAIS), demeurant 240, avenue de la République - 59564 LA MADELEINE

comparante

Mère de l'adoptée et conjointe de l'adoptant :

Madame Sophie Georgette Marie-Claude DECANTER épouse LEMORT
née le 18 Juillet 1978 à BETHUNE (PAS-DE-CALAIS), demeurant 1, rue Ramuntcho - 17300 ROCHEFORT

comparante

COMPOSITION DU TRIBUNAL LORS DU DELIBERE :

Présidente : VIAUD Stéphanie, Juge,
Assesseurs : ALSAC Corinne,, PENNET-DALLOZ Elodie, Juges

DÉBATS:

A la clôture des débats, l'affaire a été mise en délibéré et les parties ont été avisées que le jugement serait mis à la disposition au Greffe au 05 Avril 2023.

Vu la requête en adoption simple daté du 19 avril 2022 transmise par Monsieur le procureur de la République et réceptionnée au greffe le tribunal le 13 mai 2022,

Après avoir entendu en Chambre du Conseil à l'audience du 08 mars 2023 :

- Madame Stéphanie Viaud, Juge en son rapport,
- le Ministère Public en ses réquisitions confirmant son avis écrit daté du 13 mai 2022 aux termes duquel il indique être favorable à la requête.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ.

Vu les pièces jointes à la requête et l'audience,

Attendu qu'à l'audience, Monsieur Nicolas Lemort a confirmé sa volonté d'adopter Madame Sarah, Renée, Hélène Fauchois, cette dernière ayant réitéré son acceptation ;

Attendu que les parties ont confirmé à l'audience – tel qu'indiqué dans la requête en adoption simple du 19 avril 2022 – souhaiter que le nom de famille de l'adoptée demeure inchangé ;

Les conditions de l'adoption étant satisfaites,

LE TRIBUNAL

Statuant après débats en Chambre du Conseil par jugement prononcé par mise à disposition au greffe et en premier ressort

Prononce avec toutes conséquences de droit l'adoption simple de :

Madame Sarah, Renée, Hélène Fauchois
née le 14 février 2004 à Béthune (Pas-de-Calais)
fille de Monsieur Romain, Philippe, Pierre Fauchois et de Madame Sophie, Georgette, Marie-Claude DECANTER
demeurant 240, avenue de la République - 59564 LA MADELEINE

par

Monsieur Nicolas Lemort
né le 09 janvier 1981 à Béthune (Pas-de-Calais)
conjoint de la mère de l'adoptée
demeurant 1, rue Ramuntcho - 17300 ROCHEFORT

Dit n'y avoir lieu à changement de nom ;

Ordonne qu'à la requête du procureur de la République, le présent jugement soit transcrit sur les registres de l'état civil de Béthune (Pas-de-Calais) conformément à l'article 362 du code civil ;

Rappelle que le présent jugement sera notifié par le greffe selon les dispositions de l'article 679 du code de procédure civile ;

Laisse les dépens à la charge des requérants,

Ainsi jugé et prononcé les jour, mois et an susdits.

Et le Président a signé avec le Greffier.

LE GREFFIER

Luc SOUPART

LA PRESIDENTE

Stéphanie VIAUD

Pour copie certifiée conforme délivrée le 28 Avril 23
Le greffier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

FR

NOM / Surname
DECANTER

Prénoms / Given names
Sophie,Georgette,Marie-Claude

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality
F FRA

DATE DE NAISS. / Date of birth
18 07 1978

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
BÉTHUNE

NOM D'USAGE / Alternate name
ép. LEMORT

N° DU DOCUMENT / Document No
CBBX22102

DATE D'EXPIR. / Expiry date
23 02 2032

248816

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms **Nicolas**

Nom **LEMORT**

(première partie
seconde partie)
(1)

Né le neuf janvier mille neuf cent quatre-vingt un
à
à BETHUNE (PdC)
de (2) Roger Alfred Emile LEMORT

et de (2) Catherine DUCATEL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (3)

L'officier de l'état civil
Sceau (3)

MENTIONS MARGINALES (4)

MARIAGE célébré à BULLY LES MINES (PdC)
le vingt avril deux mille treize
Les futurs époux ont déclaré (5) qu'un contrat de mariage a été reçu le
Notaire à BETHUNE (PdC).

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
(2) Prénoms et nom du père et de la mère (3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms **Sophie Georgette Marie-Claude**

Nom **DECANTER**

(première partie
seconde partie)
(1)

Née le dix huit juillet mille neuf cent soixante dix huit
à
à BETHUNE (PdC)
de (2) Marc Georges Louis DECANTER

et de (2) Liliane Berthe Agnès CIRILLI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (3)

L'officier de l'état civil
Sceau (3)

MENTIONS MARGINALES (4)

à quatorze heures
15 mars 2013 par Maître Sarah HOLLANDER-VANDENBOSSCHE,

Le vingt avril deux mille treize

L'officier de l'état civil
Sceau

MAIRIE de BULLY-LES-MINES (Pas-de-Calais)

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par maître ..., notaire à ... ».

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédé le .....

à .....

.....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédée le .....

à .....

.....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

.... ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° .....

le .....

.....,

à ..... heures .....,

est né(e) (2) .....

.....

.....

.....

.....

(1ère partie .....

2ème partie .....)

.....

.....

.....

du sexe ....., à .....

.....

(3) .....

.....

reconnu(e) (4) .....

.....

.....

.....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

.....

.....

.....

.....

Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédé(e) le .....,

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

.....

.....

---

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.) **(2)** Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». **(3)** Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à ... ». **(4)** Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère » **(5)** Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

ATTESTATION DE REMISE DE L'URNE

Information sur le statut et la destination des cendres

Je soussigné(e), : **Madame LEMORT Sophie** Téléphone :
demeurant à : **1 RUE RAMUNTCHO 17300 ROCHEFORT** Lien de parenté : **Epouse**
Mail : **decantersofi@gmail.com**

☒ certifie par la présente avoir qualité pour pourvoir aux funérailles
☐ mandaté par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

de **Monsieur LEMORT Nicolas**
décédé(e) le **jeudi 9 novembre 2023 à ROCHEFORT**
dont la crémation a eu lieu le **vendredi 17 novembre 2023 au Crématorium de Saint Georges de Didonne**

Déclare :

- avoir reçu ce jour les cendres de **Monsieur LEMORT Nicolas** de la part du **Crématorium de Saint Georges de Didonne**
- avoir pris connaissance des dispositions de la loi n°2008- 1350 du 19 décembre 2008 mentionnées ci-dessous, relatives au statut, au respect et à la destination des cendres.

a) Dépôt temporaire dans un lieu de culte.

L'urne peut être conservée, pendant une période qui ne peut excéder un an, dans un lieu de culte, avec l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte.

b) Cimetière ou site cinéraire.

L'urne peut :

- Être inhumée dans une sépulture du cimetière de
- Être déposée dans une case de colombarium du cimetière de **BETHUNE**
- Être déposée dans une case de cavurne du cimetière de
- Être scellée sur un monument funéraire du cimetière de
- Être dispersée au jardin du souvenir du cimetière de

Les cendres peuvent être dispersées dans un espace aménagé à cet effet. Dans tous ces cas une demande d'autorisation devra être effectuée auprès du maire de la commune où se trouve le cimetière ou le site cinéraire.

c) Dispersion des cendres en pleine nature

Si telle est la volonté exprimée par le défunt, les cendres sont dispersées en pleine nature à l'exception des voies publiques. La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt.

Fait à **ST GEORGES DE DIDONNE** en deux exemplaires dont l'un m'est remis le **vendredi 17 novembre 2023**

Signature

Extraits du code civil, du *code pénal, du code général des collectivités territoriales*
(tels que modifiés par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008)

Art. 16-1-1 du Code Civil : [illegible]
Art. 16-2 du Code Civil : [illegible]
Art. 225-17 Du Code Pénal : [illegible]
[illegible]
Art. L2223-18-1 Du Code Général des Collectivités Territoriales : [illegible]
[illegible]
Art. L2223-18-2 Du Code Général des Collectivités Territoriales : [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Art. L2223-18-3 Du Code Général des Collectivités Territoriales : [illegible]

Exemplaire destiné à la personne ayant qualité pour pouvoir aux funérailles / au mandataire